

« ADVANS TUNISIE SA »

Société Anonyme au capital de 23 000 000 dinars
Siège Social : Immeuble Vie III, ZAC Khareddine, LAC III- 1001 - Tunis- Tunisie
Identifiant Unique : 1317726X
Téléphone : 71 843 600 – Fax : 71 843 600

Objet social : l'octroi de micro-crédits conformément aux dispositions du décret-loi 117 du 05 novembre 2011 organisant l'activité des institutions de microfinance, ainsi que toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédit.

Emission d'un emprunt obligataire
« ADVANS 2022-3 »
DE 10 000 000 DINARS
Sans recours à l'appel public à l'épargne
Cet avis annule et remplace celui publié au bulletin officiel du CMF
N°6607 du 18/05/2022

1 - Décisions à l'origine de l'émission

Lors de sa réunion tenue le 15 février 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire de « ADVANS TUNISIE SA » a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant global de 100 millions de dinars au cours des exercices 2022 et 2023, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités et les conditions d'émission de cet emprunt obligataire, signer tous actes, percevoir toute somme et généralement faire le nécessaire dans le cadre de cette opération.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration d'ADVANS TUNISIE réuni le 16 février 2022, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant ne dépassant pas 50 millions de dinars et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

- Catégorie A : taux fixe de 9,7% brut l'an sur 5 ans.
- Catégorie B : taux fixe de 9,9% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

Il a également autorisé la Direction Générale à effectuer toutes les modifications nécessaires dans les conditions et les modalités de l'emprunt en fonction des conditions de marché si cela s'avère nécessaire.

Usant de ces pouvoirs, la Direction Générale d'ADVANS TUNISIE, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 15 millions de dinars et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : 9,4% brut l'an
- Durée : 5 ans

Suite aux modifications des conditions de marché, notamment la décision de la Banque Centrale de Tunisie du 17/05/2022 de relever le taux directeur de 75 points de base et la tendance haussière du TMM qui s'en est découlée, le conseil d'administration du 8 juin 2022 a décidé de revoir les conditions et les modalités dudit emprunt obligataire.

Il a également autorisé la Direction Générale d'ADVANS TUNISIE à effectuer toutes les modifications nécessaires sur les conditions et les modalités de l'emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'épargne en fonction des conditions de marché si cela s'avère nécessaire.

Usant de ces pouvoirs, la Direction Générale d'ADVANS TUNISIE, a décidé de modifier les conditions de l'emprunt obligataire ADVANS 2022-3 sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, comme suit :

Montant	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
10.000.000 dinars	5 ans	10% Brut l'an	Annuel constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année

2 - Renseignements relatifs à l'émission

▪ Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est de **10 millions de dinars**, divisés en 100 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'Emprunt Obligataire « ADVANS-2022-3 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

▪ Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **16 juin 2022** auprès de l'UIB Finance, intermédiaire en bourse et seront clôturés au plus tard le **28 juin 2022**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 100 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28 juin 2022**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

▪ But de l'émission

ADVANS TUNISIE SA a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

3 - Caractéristiques des titres émis

▪ **Dénomination de l'emprunt** : « ADVANS 2022-3 »

▪ **Nature des titres** : Titres de créances

▪ **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 des obligations.

▪ **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par UIB FINANCE- Intermédiaire en Bourse.

▪ **Forme des titres** : Les obligations seront nominatives.

▪ **Catégorie des titres** : Ordinaires

▪ **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

▪ **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28 juin 2022**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée au **28 juin 2022** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

▪ **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

▪ **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt fixe de **10%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts son servis.

- **Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **28 juin 2027**.
- **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paiement :** Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 juin** de chaque année.
Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28 juin 2023**.
Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.
- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
Ce taux est de **10%** l'an.
- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

Les obligations de l'emprunt obligataire « ADVANS 2022-3 » sont émises pour une durée de 5 ans.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt obligataire « ADVANS 2022-3 » est de **3 années**.

- ✓ **Duration (souscription à taux fixe)**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,66 années**.

- ✓ **Mode de placement :**

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt **ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés**.

- ✓ **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.**

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

- ✓ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- ✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « ADVANS 2022-3 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

- ✓ **Fiscalité des titres**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- ✓ **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.